



## **CNESER – REUNION EN FORMATION PLENIERE**

**lundi 23 novembre 2015 – Amphi Poincaré**

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE**

25 rue de la Montagne Sainte Geneviève - 75005 Paris

**Matin - 9h30 (début réel à 9h45)**

### **1 -: REGLEMENT INTERIEUR**

Point sans vote présenté par Alain Abecassis. Retour sur la réunion du 6 novembre 2015

- **Prise en compte des points avec accord des modifications demandées (pas encore accord du cabinet)**
  - Délais de convocations et ODJ : dissociation des 2. Convocation sous 15 jours avec début de ODJ. ODJ officiel sous 5 jours.
  - Commissions d'études spécialisées : validation par le CNESER plénier, les contributions jointes en annexes au plénier, vote des propositions de la commission par le plénier
  - Quorum : ODJ trop lourd
  - Pas nécessaire de décrire des sanctions dans le RI. Reintroduction si nécessaire
  - Motions : 3 jours ouverts pour la réception et motivation du refus du président. Examen en même temps que le point à l'ODJ
  - Amendements : pas de limitation de temps de parole

- Vote à distance : impossibilité pratique donc suppression de l'article.  
Possibilité d'avoir des boitiers de vote
  
- Non Prise en compte des points demandés
  - Pas de co présidence des commissions spécialisées
  - Pas de prise en charge des suppléants au même titre que les titulaires
  - Pas de programmation d'une heure de fin
  - Tous les votes sont pris en compte même en fin de séance (quorum)
  - Procuration : 1 seule et pas 2 comme demandé
  - Motion en cours ou en début de séance : refus surtout si c'est sur un point qui n'est pas à l'ODJ
  
- Pas encore d'avis
  - Ajout de questions diverses (pas des motions) : en faire l'expérience)
  - Comptabilisation des refus de vote ou prendre part au vote : à approfondir
  - Même ordre de comptabilisation de votes : Pour, Contre, Abstention...
  - Information des suites données aux avis : à approfondir
  - Connaissance prise des décisions prises en CNESER : sur le site?

Une nouvelle version sera envoyée avec la teneur des débats.

## 2 - Etablissements

### • **Projet de décret portant association d'établissements à l'Université de recherche Paris sciences lettres - PSL Research University**

Présentation par les représentants des établissements concernés. Quelques changements par rapport au document transmis. Un exemplaire modifié est remis en séance.

Avis favorables des instances de ces établissements.

EPHE : avant COMUE HESAM et départ en septembre 2014. Demande d'association à PSL pour son profil scientifique

Ecole Française d'Extrême Orient : 42 MCF donc rattachement à une COMUE



(différent pour les 4 autres Ecoles française à l'étranger). Pas de convention car dans la vague B

Ecole des Chartes : rien

EHESS : stratégie scientifique

CGT : problème sur le terme « d'université de recherche » de PSL.

Problème sur le salaire du président : 180 K ? VP : 140K€

CFDT : réserve sur la multiplicité des COMUE en IDF ; problème sur la COMUE HESAM depuis le début ; rejet de « université de recherche ». Remettre sur le tapis les COMUE parisiennes.

UNEF : soutien du projet de décret dans PSL. Problème de collégialité. Problèmes des salaires confirmés (Votes : abstentions et votes contre majoritaires). Association implique qu'il n'y a pas de représentants dans les instances.

SNPTES : accord avec le SGEN-CFDT.

Délégué général PSL : 78% des étudiants sont en masters et beaucoup publient en anglais ce qui justifie le nom.

Association plutôt que fondateur : il faut d'abord bâtir un projet autour d'un nouvel IDEX

Instances : tout le monde est représenté dans le CAC (80% d'élus sur les 120 membres)

Salaires : pas à être abordé ici

Simone Bonnafous : « université de recherche » d'accord avec les remarques car pour la France c'est un pléonasme. L'expression devrait être revue. Les salaires ont été encadrés par un décret pour les universitaires en exercice. Un président d'université (sans être PU-PH) gagne environ 8000€ net. Ce n'est pas beaucoup par rapport aux responsabilités portées. Campus Condorcet n'appartient à personne et le ministère a mis fin à une association avec une COMUE. C'est un projet national qui travaillera avec tous.

POUR : 4

CONTRE : 42

ABSTENTION : 9 (UNSA)

• **Projet d'arrêté relatif aux IUT de l'université des Antilles`**

*Rapporteur :*

*Mme Bérénice Dély chef du département  
Service de la stratégie de contractualisation,  
du financement et de l'immobilier  
Sous-direction du dialogue contractuel  
Département de la réglementation  
(DGESIP B1 - 3)  
En présence des dirigeants des établissements*

CFDT : Scission de l'IUT en 2 établissements, liée à la création de 2 universités ?  
Simone Bonnafous : volonté du ministère de conserver une seule université

POUR : 51

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

**3 - Formations**

• **Projet d'arrêté portant création ou transfert partiel de départements d'institut universitaire de technologie à la rentrée universitaire 2016.**

*« NOTE DE PRESENTATION*

*Création ou transfert partiel de départements d'institut universitaire de technologie : rentrée universitaire 2016*

*Il est présenté à l'avis du CNESER, avant publication, un arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur prévoyant à la rentrée universitaire 2016 la création de deux départements d'IUT et la prolongation du transfert partiel d'un département existant. Ces propositions résultent de l'examen des demandes d'universités qui ont fait suite à la lettre circulaire du 23 février 2015 adressée aux recteurs, aux présidents d'universités et aux directeurs d'IUT, dans le cadre de la campagne DUT annuelle. Les dossiers ont été soumis pour expertise aux commissions pédagogiques nationales des spécialités concernées ainsi qu'à la commission consultative nationale relative aux IUT.*

*L'ouverture d'un département « Métiers du multimédia et de l'internet » à l'IUT de Nouvelle-Calédonie bénéficie de garanties importantes, notamment en termes de postes et de locaux. Le déploiement de l'offre de niveau III sur le territoire se poursuit. Le projet s'appuie par ailleurs sur un développement du numérique, secteur en plein essor. Il n'y a pas de concurrence avec les BTS locaux.*

*L'ouverture d'un département « Carrières juridiques » à l'IUT de Troyes (université de Reims) s'inscrit dans l'offre de formation globale de l'université et met notamment l'accent sur les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des entrants, en particulier des filières professionnelle et technologique, y compris de bacheliers dont le profil ne permettrait pas nécessairement l'accès direct en IUT mais qui ont un potentiel de poursuites d'études via une mise à niveau et une consolidation des connaissances. L'opération a également pour objectif d'accueillir 50% de bacheliers technologiques. Par ailleurs, le projet prévoit des dispositifs d'accompagnement en amont et en aval d'une entrée éventuelle en L3 à l'UFR de droit, afin d'y faciliter une bonne intégration pour ceux des diplômés qui choisiront ce parcours d'études. L'université et son IUT apportent des garanties sur l'essentiel du projet, notamment en termes de moyens et de locaux. L'IUT devrait pouvoir affiner progressivement sa stratégie entre d'une part la priorité marquée pour l'accueil de bacheliers technologiques dans ce DUT et d'autre part le focus fait dans le projet sur le dispositif privilégié d'accès direct en L3 de droit à l'issue du DUT, en maintenant une complémentarité entre ces deux objectifs. La hausse constatée de la réussite des bacheliers technologiques dans les DUT tertiaires de cet IUT, se traduisant par une augmentation de niveau de qualification, apporte en outre un éclairage encourageant.*

*La délocalisation partielle du département « Information-Communication » (option Communication des organisations) de l'IUT de Rodez sur le site de Millau est prolongée\* et fera l'objet d'une évaluation à mi parcours dans le cadre de la vague A2016, à laquelle son IUT et son établissement de tutelle sont rattachés. Les étudiants du site bénéficient de bonnes conditions d'études et un taux de candidatures élevé est constaté. Les taux de réussite au sein de ce département « Infocom » sont bons. \*Un renforcement de l'encadrement pédagogique sur le site sera toutefois la condition essentielle pour une viabilité à terme et surtout pour une pérennisation de ce groupe, en particulier au terme de l'évaluation intermédiaire prochaine.*

*Conformément aux termes de la lettre circulaire citée, ces opérations se feront à moyens constants. »*

Simone Bonnafous : les différents avis des différentes demandes auraient dû être communiqués aux membres du CNESER. Il faudrait une discussion plus globale sur les politiques de sites pour les ouvertures en IUT. On ne peut pas donner comme condition d'ouverture « un développement de la recherche » comme c'est proposé pour Millau.

Il y a déjà eu un débat l'an dernier. Dernière présentation en CNESER avant l'accréditation en 2016. Faiblesse de l'encadrement pédagogique qui sera revu mais souhaitable de le laisser aller jusqu'au bout. C'était déjà pour un an mais pas d'évolution notable depuis.

Vote hors Millau  
POUR : 49



CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Vote Millau (délocalisation d'une formation)

POUR : 14  
CONTRE : 21  
ABSTENTION : 13 (UNSA)

« Par ailleurs, un arrêté est présenté au CNESER pour *information avant publication* et prévoit l'ouverture, à la rentrée universitaire 2016, de trois options de spécialité dans des départements d'IUT déjà créés.

L'ouverture d'une option « Assistance sociale » au sein du département « Carrières sociales » à l'IUT B Lille 3 à Tourcoing (université Lille 3) comporte l'essentiel des garanties nécessaires à l'opération, notamment des conditions matérielles propices et des perspectives de poursuite d'études, outre bien sûr le soutien des professionnels. Par ailleurs, l'IUT prévoit la possibilité, pour ces diplômés, de poursuivre directement en 3<sup>e</sup> année de DEASS via un accord au niveau régional le permettant.

L'ouverture d'une option « Chimie des matériaux » au sein du département « Chimie » à l'IUT d'Orsay (université Paris 11) rassemble les conditions nécessaires à l'opération (absence de concurrence avec d'autres formations du même domaine et de niveau équivalent, soutien des professionnels et tissu industriel favorable, moyens présents, matériel adéquat pour les TP notamment).

L'ouverture d'une option « Métiers du livre et du patrimoine » au sein du département « InfoCom » à l'IUT A de Toulouse (université Toulouse-3) s'inscrit dans le cadre d'un fort soutien des professionnels. L'opération est à effectifs constants pour le département InfoCom pendant les premières années. Les conditions en termes de locaux sont remplies. Le vivier de recrutement est important, notamment les bacheliers technologiques. »

**• Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 7 mai 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités.**

*Rapporteur : Catherine Kerneur, chef du département  
Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle  
Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante  
Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle  
Département des formations du cycle licence (DGESIP A1-2)*

POUR : 48



CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

APRES MIDI - 14 h

**3 - Formations (suite)**

- **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 octobre 2006 définissant les modalités d'organisation de l'année de recherche durant le troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie**

POUR : 48  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

- **Projet de décret relatif à la suspension et au retrait des agréments des stages accomplis au cours du troisième cycle long des études odontologiques et du troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques**

Voté en même temps que l'arrêté du dessous

- **Projet d'arrêté relatif à la suspension et au retrait des agréments des stages accomplis au cours du troisième cycle des études médicales et à l'évaluation des stages accomplis au cours du troisième cycle des études médicales, du troisième cycle long des études odontologiques et du troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques**

*Rapporteurs : Jean-Christophe Paul, chef du département  
Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle  
Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante  
Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle  
Département des formations de santé (DGESIP A1-4)  
et Evelyne Belliard, chef du bureau RH1  
DGOS, ministère en charge de la santé.*

Autorisation conditionnelle de l'agrément pour un an du terrain de stage lors de sa



suspension. Modalités pour les internes pour pouvoir faire plus de stages pour ne pas les pénaliser.

Evaluation des terrains par les étudiants, les UFR : partage et transparence.

Large concertation autour de cet arrêté.

FAGE : dans le bon sens. Quelques amendements proposés aujourd'hui : stages hors subdivision et le lieu du stage (« de préférence dans l'inter région » à supprimer)

Administration : ok pour les amendements

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 4 - Orientation

**• Projet de décret relatif au pourcentage des meilleurs élèves par filière de chaque lycée bénéficiant d'un droit d'accès dans les formations de l'enseignement supérieur public où une sélection peut être opérée.**

*Rapporteur :*

*M. Richard Audebrand, chef du département*

*Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante*

*Sous-direction de la vie étudiante*

*Département de l'orientation et de la vie des campus*

*(DGESIP A2-2)*

#### *"NOTE DE PRESENTATION*

*La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 a introduit un nouvel article L. 612-3-1 dans le code de l'éducation pour faciliter l'accès des bacheliers méritants à certaines filières sélectives.*

*Cet article est rédigé ainsi :*

*« Sur la base de leurs résultats au baccalauréat, les meilleurs élèves par filière de chaque lycée bénéficient d'un droit d'accès dans les formations de l'enseignement supérieur public où une sélection peut être opérée. Le pourcentage des élèves bénéficiant de ce droit d'accès est fixé chaque année par décret. Le recteur d'académie, chancelier des universités, réserve dans ces formations un contingent minimal de places au bénéfice de ces bacheliers ».*

*L'année 2015 a permis de développer ce nouveau dispositif initié en 2014 avec les*



*bacheliers de l'année. Le décret n°2015-242 du 2 mars 2015 a fixé à 10% le nombre des meilleurs bacheliers par filière de chaque lycée (terminales S, ES, L, technologique et professionnelle) pouvant bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un droit d'accès dans une formation sélective de l'enseignement supérieur public.*

*5775 bacheliers méritants ont participé au dispositif, environ 1900 ont reçu une proposition et au final, plus de 1641 candidats ont accepté la proposition faite au titre de cette mesure contre 223 en 2014. Environ 250 candidats ne l'ont pas accepté pour diverses raisons (désistements, démissions, refus et propositions acceptées en PC). Sur les 1641, plus de 50% des meilleurs bacheliers sont issus de baccalauréats généraux et un tiers de baccalauréats professionnels, le reliquat concernant les baccalauréats technologiques. Les bacheliers généraux ont bénéficié massivement d'affectation en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), tandis que les bacheliers professionnels se sont vus proposés quasi systématiquement des BTS, les bacheliers technologiques ont quant à eux bénéficié autant d'une affectation en BTS qu'en DUT. L'article L. 612-3-1 prévoit que « le pourcentage des élèves bénéficiant de ce droit d'accès est fixé chaque année par décret ». Le décret qui vous est présenté le fixe pour l'année 2016 à 10%.”*

FAGE : l'université devient un second choix

CPU : même avis. Il faut que ces bacheliers puissent conserver leur premier voeux pour l'université.

UNEF : pas opposé au dispositif. C'est le baccalauréat qui doit permettre d'accéder dans le supérieur et pas le dossier. Avoir une liste par académie des CPGE ouvertes à ces bacheliers. Faire attention à ce que ce dispositif ne viennent pas prendre des places à celui qui permet aux bacheliers technologiques et professionnels de rentrer en BTS ou DUT.

CFDT : dispositif lourd pour un résultat peu probant.

Réponse : le code de l'éducation ne permet pas l'accès direct à une formation de Licence. En discussion avec la CPU pour modifier dans ce sens.

Ce dispositif a été mis en place par le parlement contre l'avis du gouvernement. Il faut donc mettre en oeuvre la loi.

POUR : UNSA UNEF : 12

CONTRE : FAGE CFDT CPU SNTPTES : 28

ABSTENTION : 9



**CNESER – REUNION EN FORMATION PLENIERE**

**mardi 24 novembre 2015 – salle des Glaces**

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**

101 rue de Grenelle - 75007 Paris

**Matin - 9 h**

**Stratégie nationale de l'Enseignement supérieur (StraNES)**

**Présentation, débat et vote d'un avis**

*Rapporteur : Mme Sophie Béjean, présidente du Comité StraNES*

Lutter contre les inégalités sociales. Le diplôme protège du chômage : 12% pour les diplômés et 50% pour les non diplômés.

Ambition : développer les qualifications, mieux faire réussir et faciliter l'insertion professionnelle et lutter contre les inégalités sociales.

1er Axe :

Parcours fractionnés : compétences transversales

Developper l'apprentissage

Formation tout au long de la vie pour les nouvelles compétences

Former les docteurs et développer les débouchés

OBJECTIF : 60% d'une classe d'âge diplômés d'ici 2025, 50% en Licence et 25% en Masters

2ème Axe : Internationnalisation

Accueil

Diversification et labellisation des formations internationales

Soutien à la mobilité sortante (critères sociaux prioritaires)

Maitrise des langues étrangères

Etudiants étrangers/français : même traitement (droits d'inscriptions)

OBJECTIF : doubler la mobiler d'ici 2025

3ème Axe : favoriser la mobilité sociale  
liens secondaire/supérieur  
reformer l'orientation : anticipation, informer, expérimenter  
conseil d'orientation du supérieur  
adaptation d'APB  
Bac Pro en BTS et Bac Techno en IUT (loi de 2013)  
Parcours adaptés et voies d'accès  
OBJECTIF : diviser par deux les écarts sociaux de diplomation

4ème AXE : adapter notre enseignement supérieur au monde d'aujourd'hui  
développer les pédagogies actives  
saisir les opportunités du numérique  
s'appuyer sur l'ensemble des personnels

5ème Axe : services et aides aux étudiants  
adapter le statut de l'étudiant (année de césure)  
plan de vie étudiante : sport, culture engagement, accès au logements, santé  
développer les bourses

#### TROIS LEVIERS

- 1) Coopération dans le paysage institutionnel : rendre plus lisible l'offre de formation, cohérence des politiques, autonomie des établissements articulés avec la stratégie nationale, enseignement privé (18% des étudiants) et son évaluation (reconnus par l'Etat)
- 2) Les personnels : richesse des initiatives, politique claire formation/recherche, formation des EC, équipes pédagogiques pluri-métiers, anticiper et accompagner les évolutions, égalité H-F et lutte contre les discriminations
- 3) Financements : ambition portée (sortir ce budget du calcul du déficit public), budget pour un ES innovant (nouveau PIA), financement adapté au système fiscal et social (pas de hausse généralisée des droits d'inscriptions), développement des ressources propres, rattrapage et règles transparentes des financements des formations

#### OBJECTIF : 2% du PIB

Propositions pragmatiques et réalistes, construire un chemin, convaincre les acteurs que ce plan est une des clés de notre développement économique

Simone Bonnafous :



Vision du ministère : déjà une loi (2013), rapport STRANES est une excellente base de travail pour tous dont nous devons nous saisir.

Déclarations des organisations syndicales, MEDEF et CPU

2 avis sur la StraNES sont proposés aux votes :

Avis CGT :

“Le CNESER acte avoir pris connaissance du rapport sur la stratégie nationale de l’enseignement supérieur.

Il estime que ce document établit certains constats pertinents, en particulier sur l’inégalité de l’accès à l’enseignement supérieur dans notre pays, et affiche certains objectifs ambitieux pour le système français d’enseignement supérieur. Les propositions pour atteindre ceux-ci doivent faire l’objet d’un débat plus approfondi par exemple sur la question de savoir si les restructurations en cours dans l’enseignement supérieur et la recherche sont vraiment le meilleur moyen pour favoriser la démocratisation de toutes les formations, l’égalité des territoires et l’écoute des personnels.

Les membres du CNESER s’associent ce jour sur les points liminaires suivants : Le CNESER regrette que cette stratégie ne soit pas associée à une programmation pluriannuelle des moyens, humains et financiers, prévue par le troisième alinéa de l’article L123-1 du code de l’éducation. Il souligne par ailleurs que seules des mesures budgétaires fortes et immédiates pour l’enseignement supérieur public montreront la détermination du gouvernement à répondre aux premières urgences et à atteindre les objectifs fixés par la STRANES. En revanche, le CNESER approuve la préconisation faite par les auteurs du rapport d’exclure des voies de financement la possibilité de recourir à l’augmentation des droits d’inscription pour tous les étudiants, en formation initiale ou continue, présentielle ou à distance. Le CNESER demande au ministère de reprendre cette proposition et d’en faire un principe intangible de la stratégie de l’Etat pour l’enseignement supérieur.

Le CNESER regrette aussi que certains domaines, telles que le sport, l’art, la musique et la culture, soient aussi absentes de la STRANES.

Le CNESER, conformément à ses attributions, continuera à être attentif à l’évolution de la politique publique en matière d’enseignement supérieur et de recherche, comme aux décisions budgétaires permettant sa mise en œuvre. Une commission issue du CNESER formulera des propositions et débattrà de la répartition des moyens.

Un service public d’enseignement supérieur de qualité et accessible au plus grand nombre est un atout pour développer l’accès à l’emploi



qualifié et répondre aux défis technologiques, écologiques et sociaux du XXIème siècle.

## Avis CFDT-UNSA-UNEF-FAGE-SNPTEs

Le CNESER acte avoir pris connaissance du rapport sur la stratégie nationale de l'enseignement supérieur.

Il estime que ce document établit certains constats pertinents, en particulier sur l'inégalité de l'accès à l'enseignement supérieur dans notre pays, et affiche certains objectifs ambitieux pour le système français d'enseignement supérieur. Les propositions pour atteindre ceux-ci doivent faire l'objet d'un débat plus approfondi.

Les membres du CNESER s'associent ce jour sur les points liminaires suivants : Le CNESER regrette que cette stratégie ne soit pas associée à une programmation pluriannuelle des moyens, humains et financiers, prévue par le troisième alinéa de l'article L123-1 du code de l'éducation. Il souligne par ailleurs que seules des mesures budgétaires fortes et immédiates pour l'enseignement supérieur public montreront la détermination du gouvernement à répondre aux premières urgences et à atteindre les objectifs fixés par la STRANES. En revanche, le CNESER approuve la préconisation faite par les auteurs du rapport d'exclure des voies de financement la possibilité de recourir à l'augmentation des droits d'inscription pour tous les étudiants, en formation initiale ou continue, présentielle ou à distance. Le CNESER demande au ministère de reprendre cette proposition et d'en faire un principe intangible de la stratégie de l'Etat pour l'enseignement supérieur.

Le CNESER regrette aussi que certains domaines, telles que le sport, l'art, la musique et la culture, soient aussi absentes de la STRANES.

Le CNESER, conformément à ses attributions, continuera à être attentif à l'évolution de la politique publique en matière d'enseignement supérieur et de recherche, comme aux décisions budgétaires permettant sa mise en œuvre. Une commission issue du CNESER formulera des propositions et débatera de la répartition des moyens.

Un service public d'enseignement supérieur de qualité et accessible au plus grand nombre est un atout pour développer l'accès à l'emploi qualifié et répondre aux défis technologiques, écologiques et sociaux du XXIème siècle.

**C'est le même texte à part la phrase "par exemple sur la question de savoir si les restructurations en cours dans l'enseignement supérieur et la recherche sont vraiment le meilleur moyen pour favoriser la démocratisation de toutes les formations, l'égalité des territoires et l'écoute des personnels." rajoutée par la CGT**



Vote avis présenté par la CGT :

POUR : 15

CONTRE : 37

ABSTENTION : 12

**Vote avis présenté par la CFDT et soutenu par l'UNSA:**

**POUR : 45**

**CONTRE : 8**

**ABSTENTION : 9**

Fin du CNESER à 13h00